

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 26 septembre 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 87 / 2022

Objet de l'autorisation : Pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la maison.

Nom et adresse du requérant : Madame Mireille Kariger
82, rue de Dahlem
L-4997 Schouweiler

Localisation de la construction : 82, rue de Dahlem
L-4997 Schouweiler
Num.cad. 428 / 3233
Sect. D de Schouweiler
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.